

Compte rendu de la séance du 05 avril 2018

COMMUNE DE COUZOU

Séance du 05 avril 2018

Date de la convocation: 30/03/2018

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel BOUDOT

Présents : Daniel BOUDOT, Odette PEYRONNENC, Sandrine RIVIERE, Nadine BAPTISTE, Anne BAZALGUES, Laurent CLAVEL, Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT, Edith LANDOIS

Représentés: Nadine PENCHENAT-LAUBIE par Daniel BOUDOT, Emmanuel ROY DE LACHAISE par Sandrine RIVIERE

Excusés: Claude LAGARDE

Absents:

Secrétaire de séance: Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT

Ordre du jour:

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 mars 2018
- Présentation de l'ordre du jour

- Délibérations :

- 1- Vote du compte administratif 2017
- 2- Affectation du résultat 2017
- 3- Vote du compte de gestion 2017
- 4- Vote des taxes locales directes 2018
- 5- Vote du budget primitif 2018

- Questions et informations diverses

Avant le début de la séance, M. Laurent CLAVEL signale qu'il a été noté présent lors de la précédente réunion du Conseil Municipal alors qu'il était excusé. L'assemblée en prend note et approuve le compte rendu du conseil municipal du 16 mars 2018 à l'unanimité.

Puis, M. le Maire demande à ajouter la délibération suivante à l'ordre du jour : changement d'un membre pour la représentation au SYMICTOM de Gourdon. Il s'agit de remplacer Christine BONNEFONT dans ses fonctions de suppléant du représentant de la Commune, car elle peut très difficilement se libérer pour les instances du SYMICTOM et la titulaire, Sandrine RIVIERE, est également très prise. Le prochain Comité Syndical portant sur l'évolution possible du mode de facturation de l'enlèvement des ordures ménagères, M. le Maire souhaite pouvoir s'exprimer au nom de la Commune. L'ensemble des membres du Conseil Municipal accepte cette demande et le point est ajouté à l'ordre du jour.

Délibérations du conseil:

Vote du compte administratif 2017 (DE 2018 013)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Odette PEYRONNENC (M. le Maire étant sorti pour ce vote), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par BOUDOT Daniel, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		28 459.16		31 953.40		60 412.56
Opérations exercice	44 212.56	27 152.63	110 295.71	108 816.18	154 508.27	135 968.81
Total	44 212.56	55 611.79	110 295.71	140 769.58	154 508.27	196 381.37
Résultat de clôture		11 399.23		30 473.87		41 873.10
Restes à réaliser	4 405.39				4 405.39	
Total cumulé	4 405.39	11 399.23		30 473.87	4 405.39	41 873.10
Résultat définitif		6 993.84		30 473.87		37 467.71

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à 8 voix pour (10 moins M. le Maire et la procuration en sa faveur).

Fait et délibéré à Couzou, les jour, mois et an que dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement 2017 (DE 2018 014)

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 30 473.87 €

décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	31 953.40 €
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	5 347.86 €
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-1 479.53 €
Résultat cumulé au 31/12/2017	30 473.87 €
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	30 473.87 €
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	-
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	17 669.39 €
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	-
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	12 804.48 €
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-

Fait et délibéré à Couzou, les jour, mois et an que dessus.

Vote du compte de gestion 2017 (DE 2018 015)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Daniel BOUDOT,

- après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à COUZOU, les jour, mois et an que dessus.

Vote des taxes locales directes 2018 (DE 2018 016)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier fiscal en vue du vote des taux des taxes locales directes pour l'année 2018.

Détail du calcul :

	taux 2017	taux 2018	base d'imposition prévisionnelle 2018	produit attendu 2018
Taxe d'habitation	11,98%	11,98%	163 500 €	19 587 €
Foncier bâti	21,48%	21,48%	95 600 €	20 535 €
Foncier non bâti	170,43%	170,43%	4 800 €	8 181 €
TOTAL				48 303 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le taux d'imposition de 2017 pour l'année 2018.

Vote du budget primitif 2018 (DE 2018 017)

Monsieur le Maire présente les **projets d'investissement** envisagés pour 2018 par "opération".

Opérations existantes :

- **Eclairage public 3^e tranche** (opération 76)
Déplacement probable d'un candélabre dans le village
- **Révision carte communale** (opération 79)
Solde
- **Enfouissement La Pannonie** (opération 81)
Solde
- **Aménagement mairie** (opération 84) :
Menus travaux résiduels
- **Opération Ad'AP** (opération 87) :
Menus travaux résiduels
- **Columbarium** (opération 89) :
Solde (acquisition du logiciel spécifique)
- **Équipement incendie** (opération 90) :
En suspens pour cette année
- **Réfection lac de la Pannonie** (opération 91) :
Quote part à payer à CAUVALDOR par la commune pour la réfection du lac

Nouvelles opérations :

- **Réhabilitation du logement communal** (opération 93)
Commencement des travaux prévu fin du premier semestre au plus tard
- **Enfouissement Poudurac** (opération 94) :
Commencement des travaux au printemps
- **Adressage communal** (opération 95) :
Commencement du programme dans le courant de l'année

Monsieur le Maire propose ensuite au Conseil Municipal les différents postes qui constituent le

budget 2018. Il donne connaissance des dépenses et des recettes qui pourraient être retenues pour la mise en place de ce budget tant au niveau fonctionnement qu'au niveau investissement.

Le total de ces chiffres se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement	107 084.43 €	Dépenses d'investissement	165 274.62 €
Recettes de fonctionnement	107 084.43 €	Recettes d'investissement	165 274.62 €

Monsieur le Maire présente également le détail des subventions qu'il propose de verser aux associations (pour un total de 990 €) selon le détail ci-dessous :

ADMR	80.00 €
Comité des fêtes	600.00 €
Mutuelle Coups Durs	80.00 €
Quercy Energies	100.00 €
Restaurants du Coeur	80.00 €
MASAQ (refuge de Figeac)	50.00 €
TOTAL	990.00 €

La participation aux frais de cantine pour les enfants scolarisés à l'école Ste Hélène est intégrée dans les frais de fonctionnement, à l'article 62875 comme les frais de cantine des écoles publiques.

Après examen, ces comptes sont soumis au vote du Conseil Municipal, lesquels sont adoptés à l'unanimité et mandat est donné au Maire pour exécution.

Changement de représentant au SYMICTOM du Pays de Gourdon (DE 2018 018)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Christine BONNEFONT demande à être remplacée dans sa fonction de représentant suppléant de la Commune auprès du SYMICTOM du Pays de Gourdon car elle peut difficilement se rendre disponible pour les réunions, et il se propose pour la remplacer.

Il demande donc au Conseil Municipal de le nommer à sa place à compter de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de remplacer Mme Christine BONNEFONT par M. Daniel BOUDOT au poste de suppléant du représentant de la Commune de Couzou au SYMICTOM du Pays de Gourdon.

Informations et questions diverses :

- **L'enquête publique sur l'exploitation de la carrière de Rocamadour** s'est terminée le 30 mars. Les remarques formulées dans les Mairies ont été remises par le commissaire enquêteur à M BOISARD, responsable de la COLAS, le 6 avril. Une réunion avec les mairies concernées se tiendra à Rocamadour d'ici un mois et le pétitionnaire apportera les réponses aux questions posées.
- Une réunion se tiendra avec le Préfet le lundi 9 avril à Fontanes du Causse. Le sujet en sera **l'agrandissement de la communauté de communes du causse de Labastide-**

Murat. Sont conviés les Maires et les adjoints des communes composant le nouveau périmètre souhaité. Information sera donnée aux conseillers à la suite de cette réunion.

- **UDPS (Union Départementale des Premiers Secours du Lot).** Cette association tient son AG le 14 avril à Labastide-Murat. Son but est d'effectuer de permanences routières lors de manifestations ou au moment de grands départs en vacances. Ils forment aussi les particuliers aux premiers secours. Monsieur le Maire s'était rendu à leur AG il y a deux ans.
- **Interdiction de brûlage :** nous avons reçu en Mairie un rappel sous la forme d'un courrier du Préfet de Région rappelant l'interdiction. Une plaquette est éditée et disponible à la Mairie avec les raisons et les justifications. Il est aussi indiqué qu'en cas de brûlage « sauvage » une amende de 450€ est prévue.
- **LINKY :** un habitant de Couzou a posé la question du rôle éventuel du conseil municipal sur l'acceptation ou non de ces compteurs qui se substitueront à ceux actuellement posés. A ce jour, monsieur le Maire a reçu 2 courriers de la part d'habitants de notre commune refusant ce remplacement par un LINKY. Certains élus expriment le désir de refuser cette pose et souhaitent que le Conseil se positionne en ce sens. Monsieur le Maire informe qu'effectivement des communes ont délibéré sur un refus : certaines ont été déboutées par le tribunal administratif. Un rapport sur le sujet a été remis par la cour des comptes évoquant de façon négative la pose de ces compteurs avec le service qu'ils étaient censés rendre à l'utilisateur. De plus le coût, non supporté à l'origine par le client, sera bien répercuté. Monsieur le Maire dit qu'il n'est pas question de se positionner contre sur le seul principe, mais souhaite qu'une réflexion sérieuse amène à un positionnement clair. Par mail des éléments avaient été envoyés il y a plus d'un an aux Conseillers, d'autres plus récents peuvent être adressés (et lus) afin de débattre et pouvoir amener à une décision sérieuse et réfléchie. Le débat et le positionnement doivent se faire entre conseillers dans un premier temps, puisque nous sommes les représentants des Couzounais. A ce niveau il n'est pas prévu de débat public. A suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30
La date de la prochaine séance n'est pas fixée